

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le 13/07/2023

ID : 034-213401508-20230627-DEL23_06_27_01-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2023



Vote des Comptes Financier Unique

2022

Note de présentation

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet à des collectivités d'expérimenter un compte financier unique (CFU), pour une durée maximale de trois exercices budgétaires. L'expérimentation débute à partir des comptes de l'exercice 2021 et se poursuivra jusqu'aux comptes de l'exercice 2023.

Pendant cette période, le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

La Commune de MARSEILLAN est entrée en 2020 dans la première vague du processus d'expérimentation, actant ainsi la substitution du CFU au CA/CG à l'occasion de la présentation des comptes relatifs à l'exercice 2021.

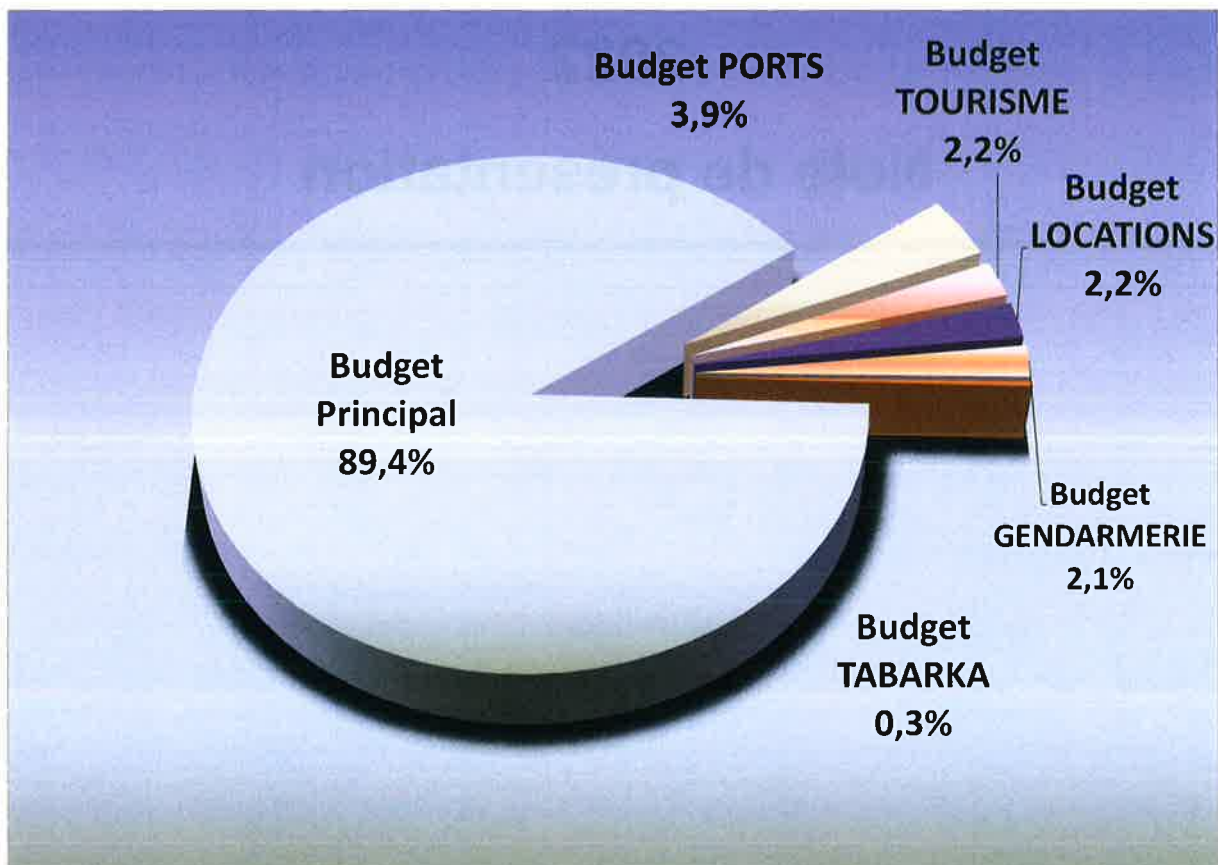
Pour rappel, le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens. Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière en rapprochant les données comptables et les données budgétaires;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Les budgets de la Commune

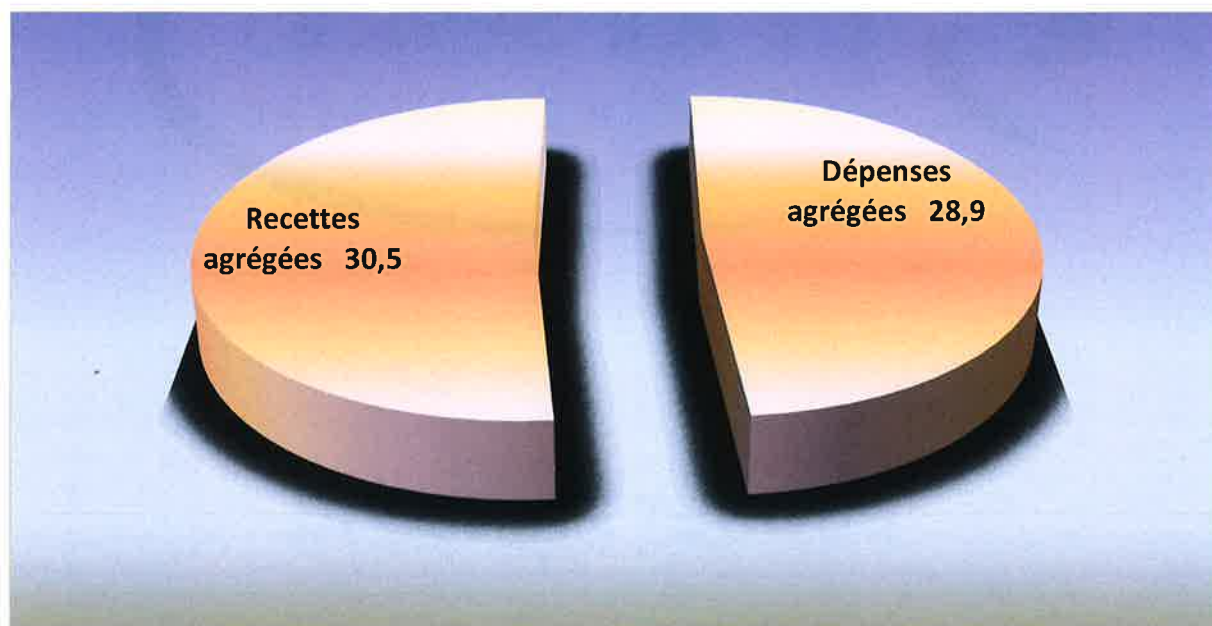
Le principe d'unité qui régit les finances publiques a pour principe que l'ensemble des opérations financières d'une entité publique soit retracé au sein d'un même budget. Toutefois, certaines activités qui sont par nature spécifiques ou de nature économique et commerciale font l'objet d'un suivi au moyen de budgets spécifiques dits budgets « annexes ».

A. Les différents budgets de la Commune et leur poids respectif



Le budget principal, budget qui retrace l'essentiel des activités de service public administratif de la Commune représente la part prépondérante des dépenses, soit 89,4 % (service public auprès des écoles, service auprès de la population, action sociale, aménagement et voirie, culture et animation, activité de police, etc.). Suivent les budgets annexes « Ports » (3,9%), « Gendarmerie » (2,1%), « Locations » (2,2 %), « Tourisme » (2,2%), et enfin le budget annexe « Tabarka » (0,3 %).

B. Situation budgétaire 2022 consolidée (flux financiers réels¹, résultat reportés compris, en M€)



Principaux indicateurs agrégés (au 31/12/2022)				
Période	2019	2020	2021	2022
Epargne brute hors cessions (En M€)	3 574 986	2 986 884	3 967 810	3 123 621
Epargne nette (En M€)	1 061 327	564 830	1 613 599	460 427
Dette (en M€)	36 485 497	35 609 445	35 661 991	38 742 844
Résultat consolidé	2 834 054	2 526 192	4 687 867	1 659 077
Capacité de désendettement (en années)	10,2	11,9	9,0	12,4

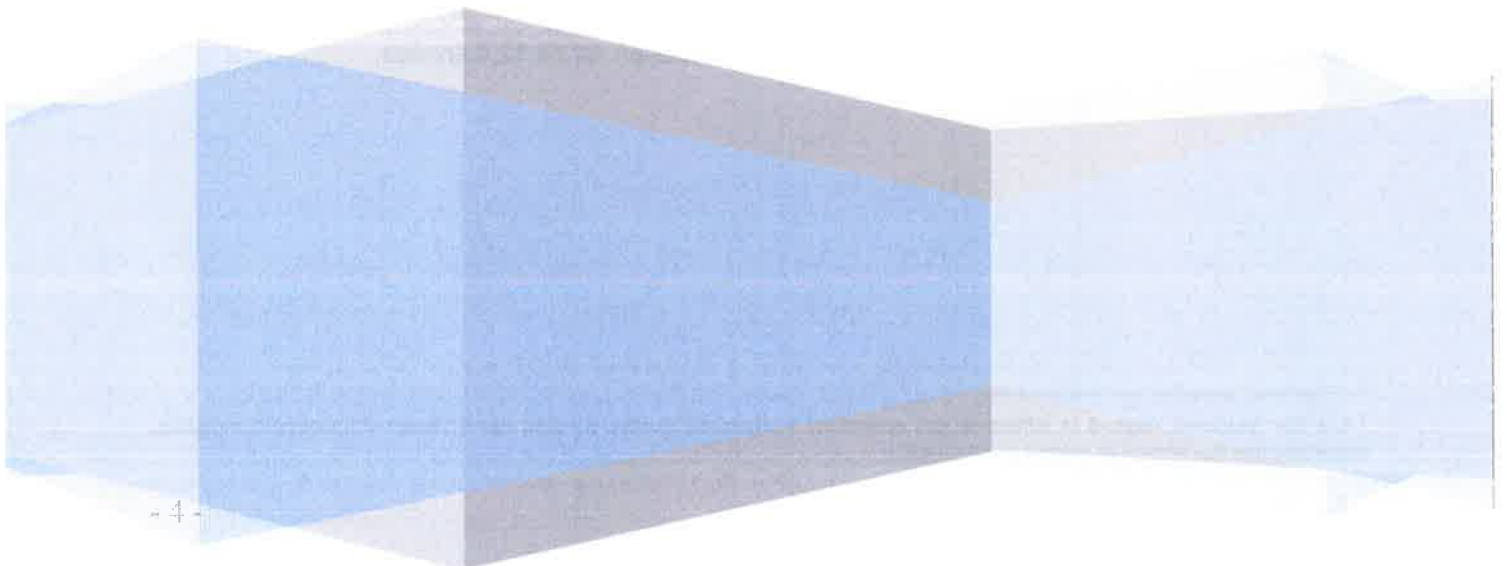
Dans une perspective financière consolidée, les masses financières retracées dans les différents budgets représentent 30,5 M€ en recettes et 28,9 M€ en dépenses sur la seule année 2022.

L'autofinancement net se situe à 460 K€, le résultat consolidé 2022 est affiché à 1,65 M€. Enfin, la capacité de désendettement consolidée de la ville de Marseillan est de 12,4 années.

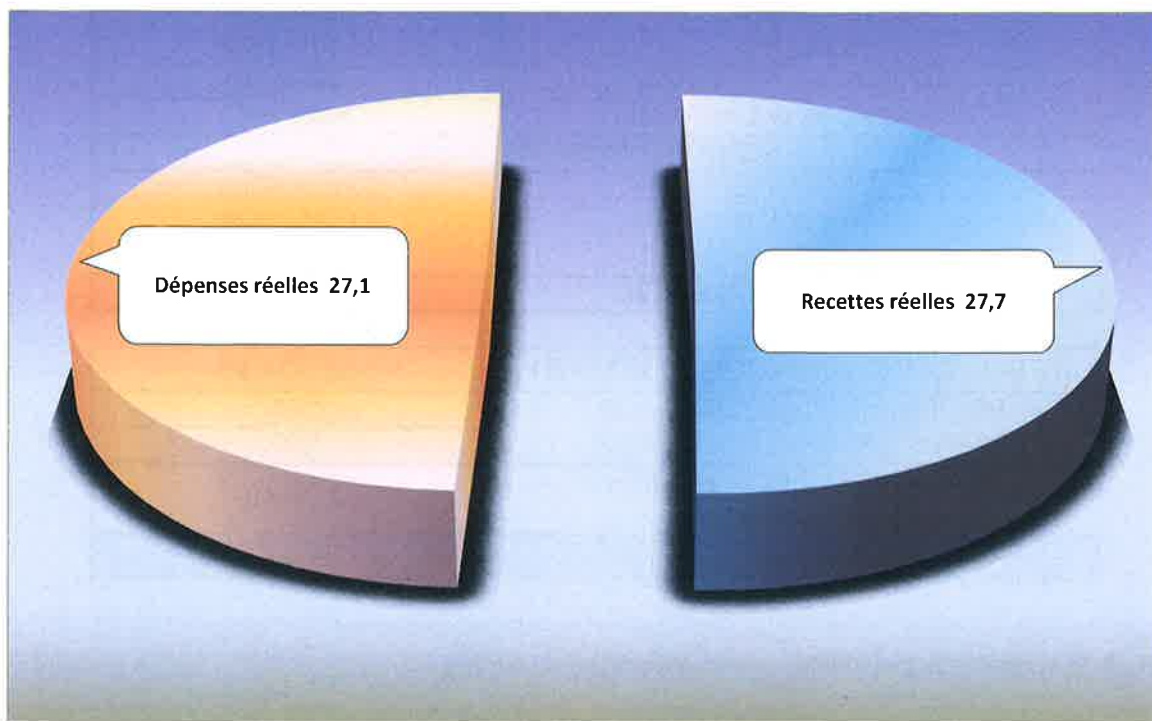
¹ Les flux financiers réels, à la différence des opérations budgétaires d'ordre qui sont des écritures strictement comptables, entraînent des flux sortant et entrant de trésorerie.



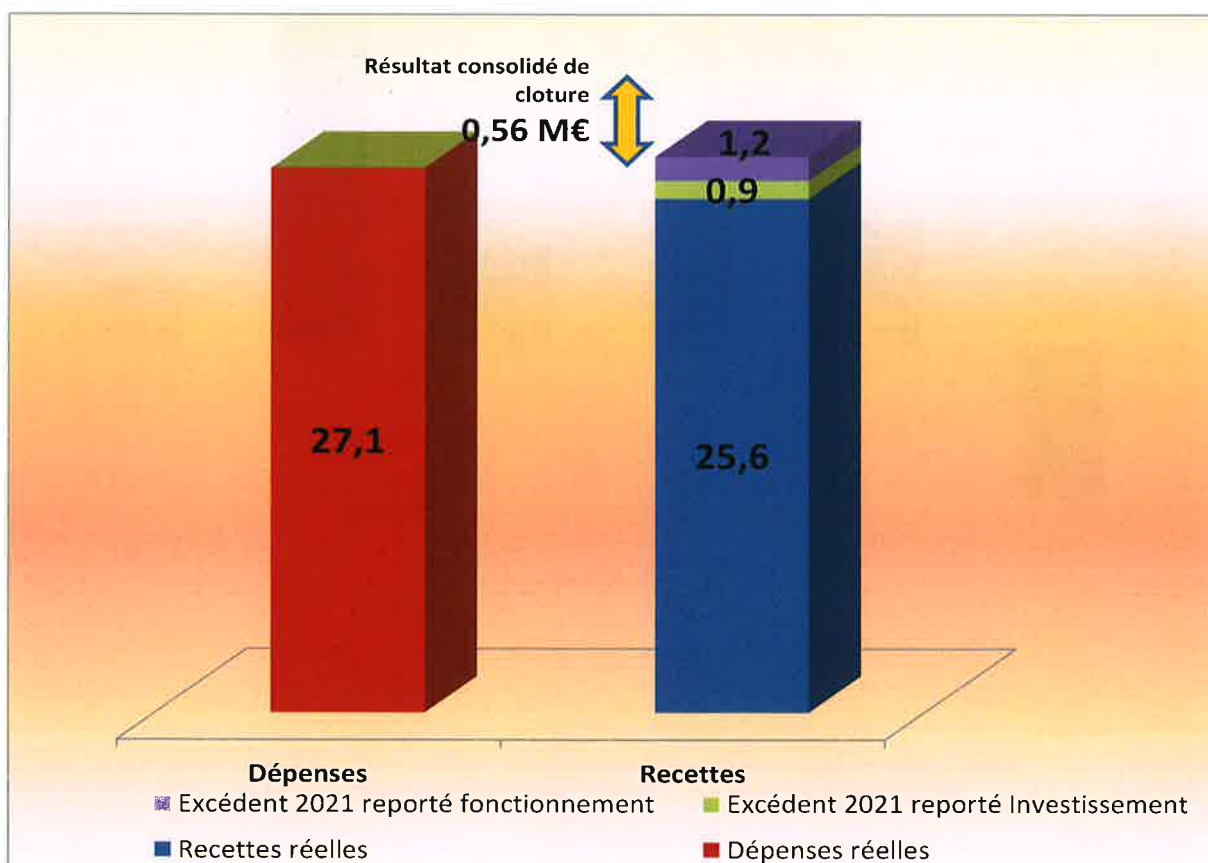
BUDGET PRINCIPAL



Les grandes masses budgétaires avec résultats reportés (en M€) 2022



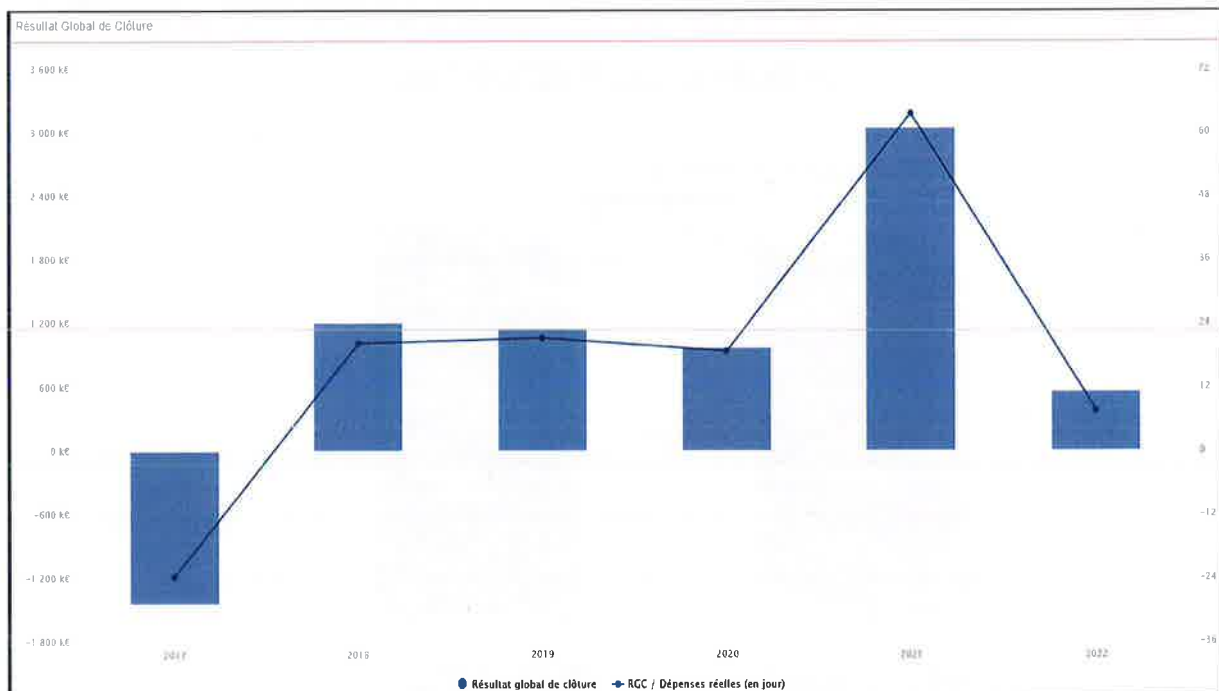
Le résultat consolidé 2022 (en M€) ²



² Le résultat consolidé de 2022 traduit le résultat d'exécution 2022, lequel est agrégé avec la reprise des résultats 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	16 210 692,65
RECETTES	16 101 871,98
RESULTAT REPORTE 2021	1 192 932,01
RESULTAT DE CLOTURE (A)	1 084 111
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	13 514 795,02
RECETTES	12 095 204,29
RESULTAT REPORTE 2021	898 583,64
RESULTAT DE CLOTURE (B)	-521 007,09
RESULTAT CONSOLIDE 2022 (A+B)	563 104,25
RESTES A REALISER RECETTES	0,00
RESTES A REALISER DEPENSES	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENT	521 007,09
RESULTAT A AFFECTER	563 104,25

En 2022, le budget principal affiche un résultat proche de 0,6 M€.



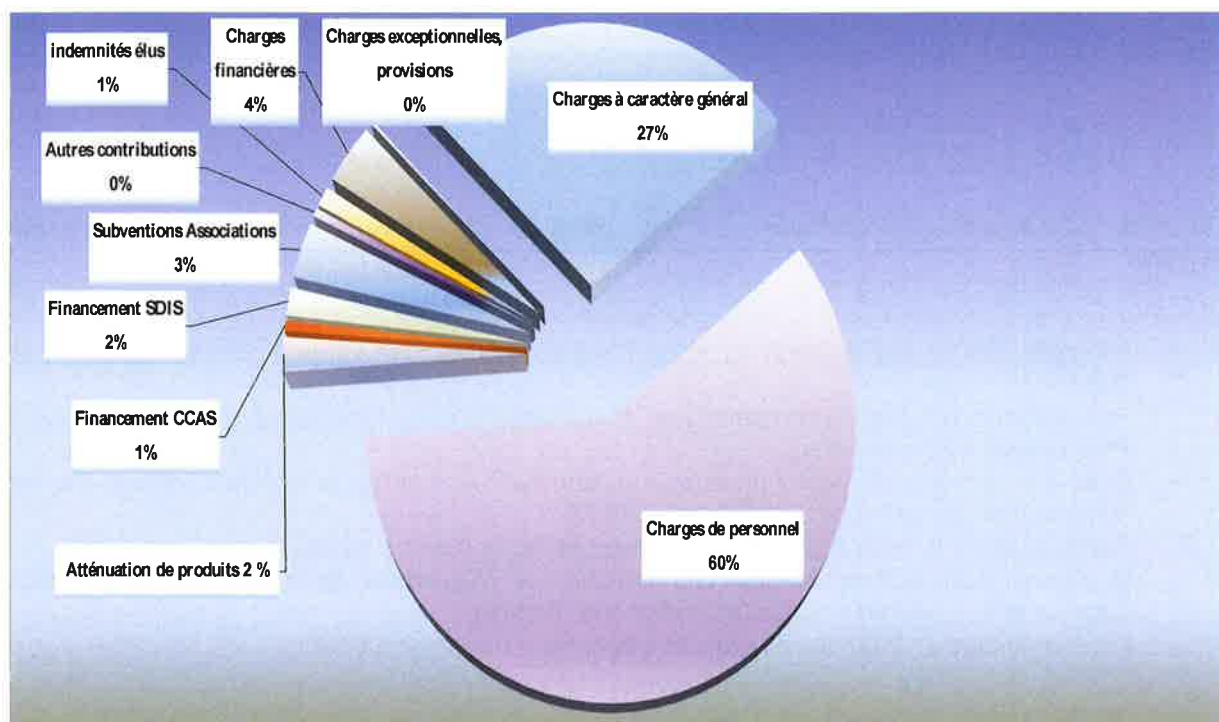
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les dépenses relatives à la section de fonctionnement : 16,2 M€

Dépenses réelles de Fonctionnement : 13,6 M€

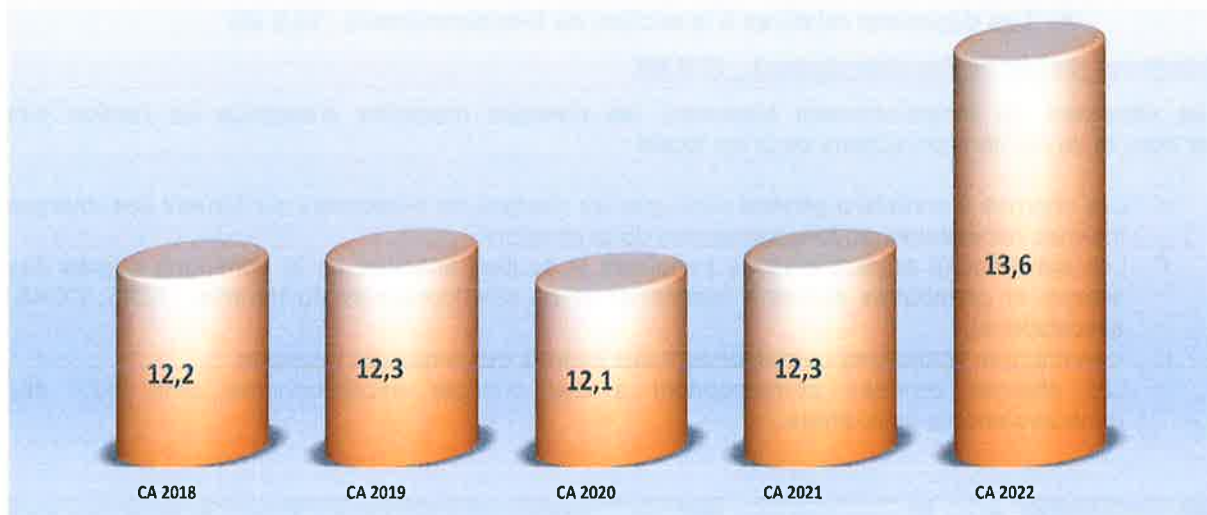
Les dépenses de fonctionnement traduisent les diverses modalités d'exercice de l'action des services et de soutien aux acteurs de la vie locale :

- ✓ Les charges à caractère général ainsi que les charges de personnels constituent des charges internes nécessaires au fonctionnement de la structure,
- ✓ Les subventions et participations traduisent le soutien financier de la commune auprès des acteurs et partenaires dédiés à l'animation et au développement du territoire (SDIS, CCAS, associations),
- ✓ Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts souscrits,
- ✓ Les charges diverses correspondent à des charges exceptionnelles ainsi qu'à des remboursements de charges.



Les charges à caractère général et les dépenses de personnel représentent la part prépondérante des charges de cette section avec respectivement 27 % et 60 %. Ces dépenses traduisent l'activité des services dédiés au service public communal (état civil, manifestation culturelle et animation, politique d'accompagnement à la pratique sportive, entretien des espaces et des équipements publics, soutien aux activités scolaires et extra scolaires etc.).

Evolution des dépenses de fonctionnement

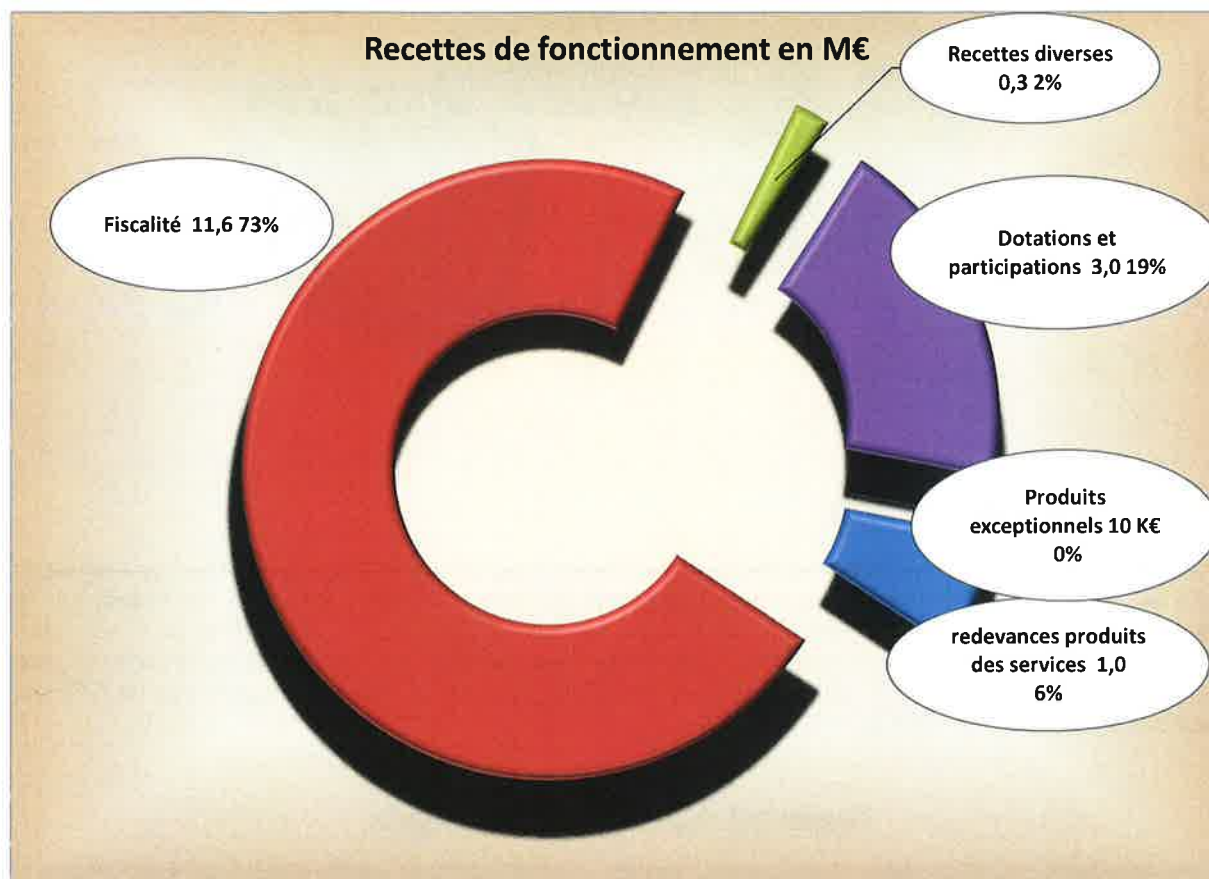


En 2022, les dépenses de fonctionnement ont évolué de 10 % s'expliquant par les évènements suivants :

- Intégration de la revalorisation du point d'indice à hauteur de 3,5 % à compter du 01 juillet 2022 ;
- Recrutement d'un conseiller numérique, d'un manager de commerce et d'un chef de projet PVD (postes subventionnés)
- Suite à la clôture du budget « tourisme » (fusion de l'OT en OTI), le budget « festivité » a été intégré au budget principal en 2022 pour 210 K€
- Externalisation du nettoyage d'une partie des bâtiments public (+50 K€)
- Versement d'une subvention pour une opération de préservation de la lagune de Thau (ABC Lagune) et une subvention pour la création d'un foodlab;
- Prise en charge en 2022 d'une liste d'admission en non-valeur (56 K€)

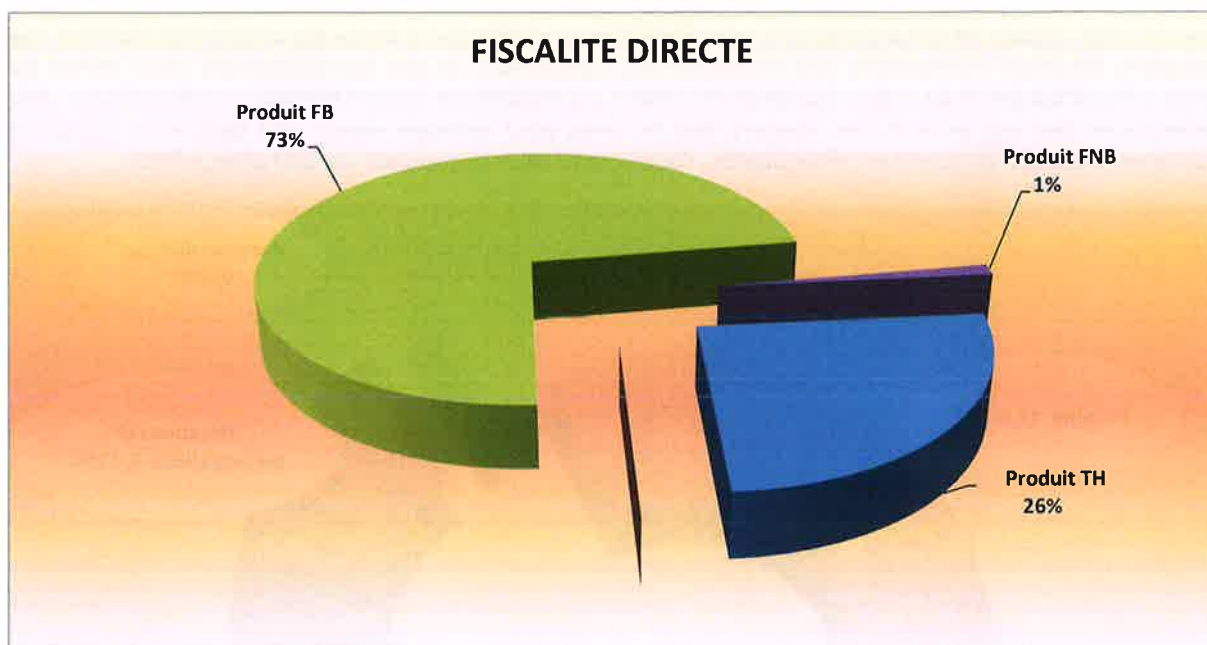
B. Les recettes relatives à la section de fonctionnement : 16,1 M€**Recettes réelles de Fonctionnement : 16,09 M€**

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées principalement par les ressources fiscales, les dotations de l'Etat, contrepartie des compétences transférées, et des compensations pour pertes de produit fiscal faisant suite à des exonérations prises par législateur (taxe d'habitation notamment), des redevances perçues auprès des usagers des services pour lesquels existe une tarification (cantines scolaires, activités sportives et périscolaires, redevances pour occupation du domaine public).



En 2022, les recettes de fonctionnement enregistrent une progression de près de 4,2 % (+646 K€), avec comme croissances notables :

- Hausse des dotations perçues (+20,1%)
- Hausse e la fiscalité qui a bénéficié de l'indexation des bases fiscales à hauteur de l'inflation constatée sur la période de novembre 2020 à novembre 2021 (3,4 %).

Principaux produits de fiscalité en M€**La Fiscalité : La fiscalité directe**

Pour rappel, l'impôt direct concerne directement un revenu ou un patrimoine, du seul fait qu'il existe et qu'il est détenu par une personne, indépendamment de son utilisation : exemple de l'impôt sur le revenu, des 4 impôts directs locaux, de l'impôt sur les sociétés. Les communes pour leur part perçoivent en 2022 3 impôts directs (sur les 4) : la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (la CFE est pour sa part perçue par l'EPCI).

Rappel des taux d'imposition appliqués

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux TH	21,17%	21,17%	20,96%	20,96%	20,96%	20,96%
Taux FB	23,39%	23,39%	23,39%	23,39%	44,84%	44,84%
Taux FNB	55,42%	52,65%	50,01%	50,01%	50,01%	50,01%
Taux CFE	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Variation nominale des taux d'imposition communaux

	Moy.	2018/17	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21
Taux TH	-0,2%	0,0%	-1,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FB	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FNB	-2,0%	-5,0%	-5,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux ménages	-0,14%	-0,1%	-0,6%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux CFE	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Variation 4 taxes	-0,14%	-0,1%	-0,6%	0,0%	0,0%	0,0%

Indices

	Moy.	2018/17	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21
Coefficient d'actualisation TH	1,016	1,012	1,022	1,009	1,002	1,034
Coefficient d'actualisation FB	1,016	1,012	1,022	1,012	1,002	1,034
Coefficient d'actualisation FNB	1,016	1,012	1,022	1,012	1,002	1,034
Indice d'actualisation CFE	1,006	1,012	1,002	1,003	1,005	1,006
Indice des prix	1,019	1,016	1,009	1,002	1,016	1,053

En moyenne sur la période 2017-2022, la revalorisation de l'assiette fiscal des 3 taxes ménages a été de 1,6 %.

Produits fiscaux

K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Produit TH	4 080	4 508	4 562	4 585	2 276	2 343
Produit FB	3 319	3 378	3 446	3 506	6 260	7 162
Produit FNB	117	108	105	107	108	113
Produit 3 Taxes ménages	7 516	7 994	8 113	8 199	8 644	9 618
Produit CFE	0	0	0	0	0	0
Produit fiscal total	7 516	7 994	8 113	8 199	8 644	9 618

Dépenses d'ordre de la section de Fonctionnement : 2,58 M€

Les dépenses d'ordre de la section sont constituées principalement des dotations aux amortissements, lesquelles apparaissent pour un montant équivalent en recettes d'ordre au niveau de la section d'investissement et par les écritures comptables relatives au patrimoine concédé. Pour rappel les dotations aux amortissements sont un autofinancement obligatoire qui n'entraîne, comme pour tout type d'écriture d'ordre, aucun flux de trésorerie.

Recettes d'ordre de fonctionnement : 8,4 K€

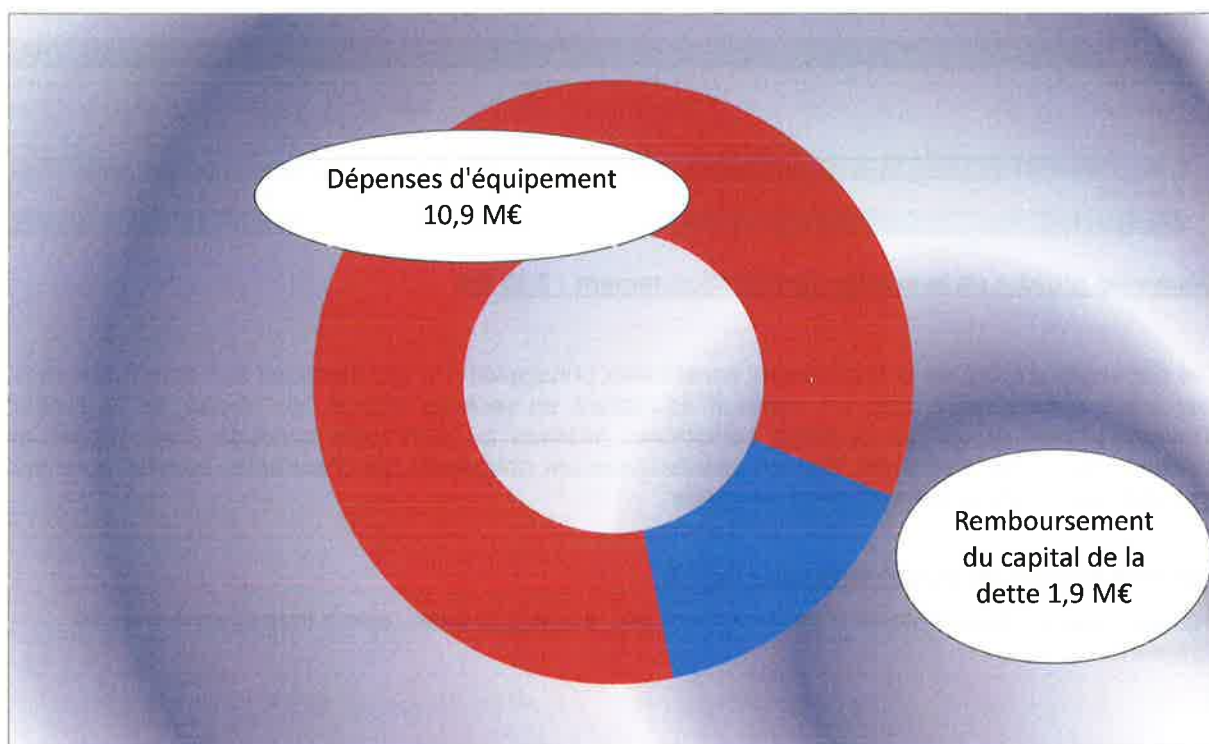
Il s'agit d'opérations comptable d'ordre patrimoniale n'ayant, là aussi, aucun impact en termes de trésorerie.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses relatives à la section d'investissement : 13,51 M€

Dépenses réelles d'investissement : 13,50 M€

L'année 2022 s'est caractérisée sur le plan financier par un effort conséquent de soutien à l'investissement local. Les dépenses d'investissement structurant ont ainsi représenté 10,9 M€.



Les principaux programmes d'investissement

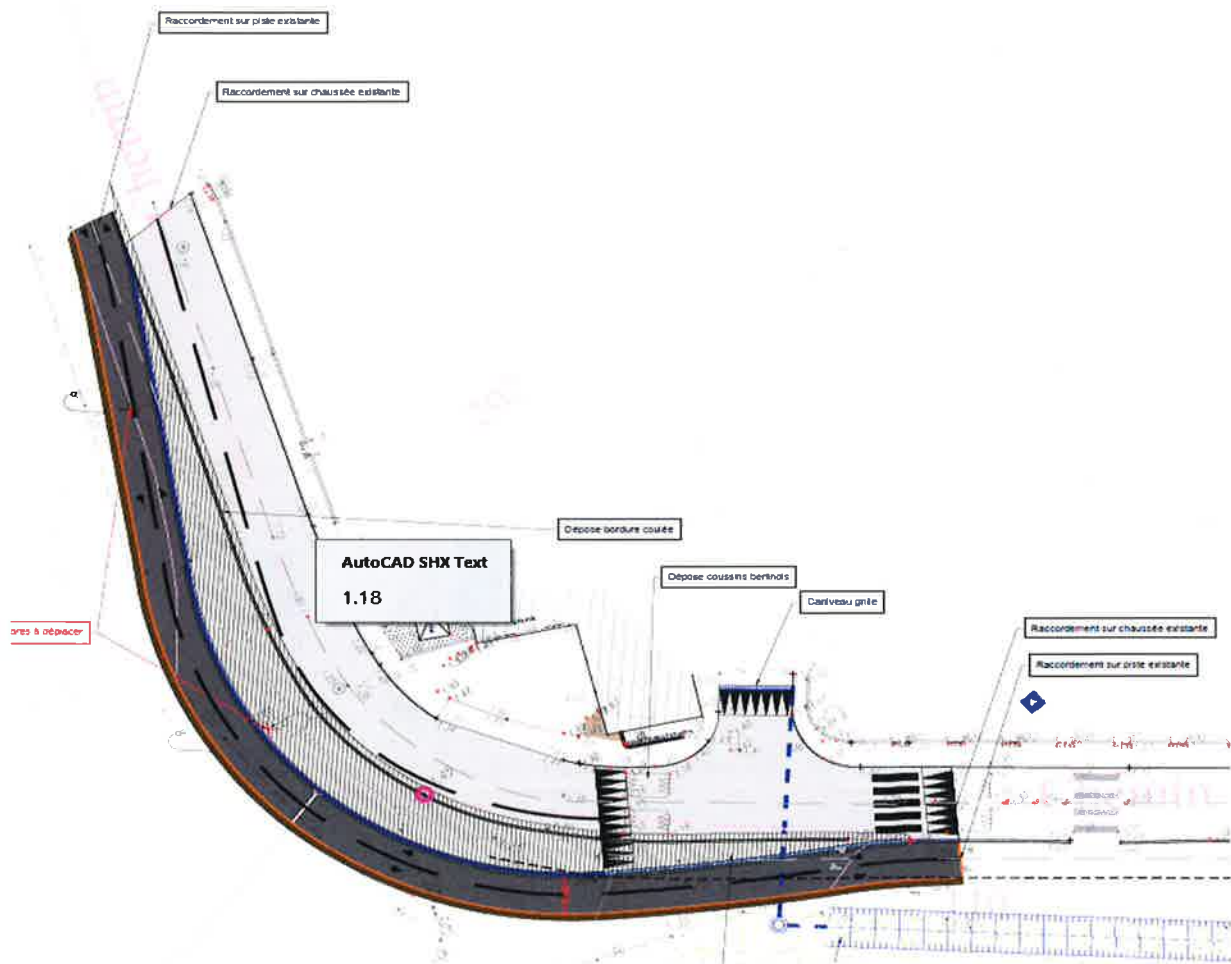
Les principaux travaux d'investissements ont été :

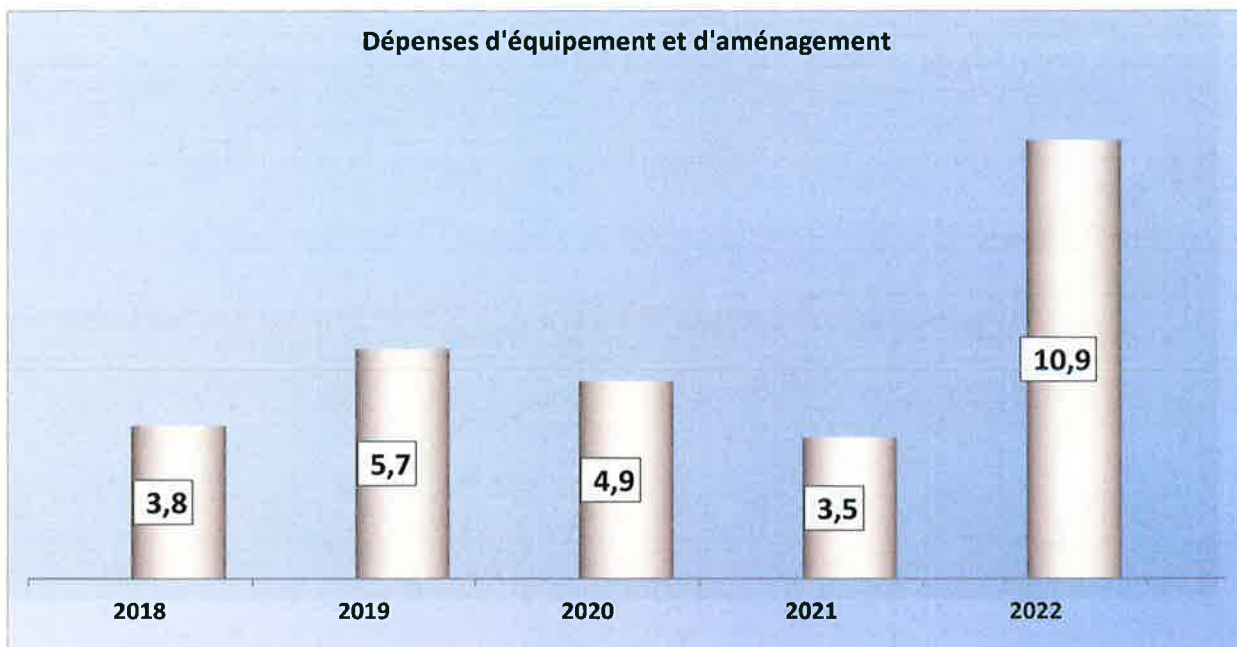
- La piste cyclable de la belle bouche
- Le nouveau stade et le complexe sportif
- L'aménagement du chemin de la colline du Prieur
- L'aménagement d'un accès au jardin de Marie Justine
- L'aménagement d'une piste cyclable entre le chemin du Pous et le chemin du Payrollet
- L'aménagement de la phase 2 du parking du Pous
- L'aménagement d'un trottoir boulevard Voltaire
- La restructuration d'un mur au jardin de Marie Justine
- L'aménagement d'une chicane au rond-point de Fontregeire
- L'aménagement du city parc du Boudas
- L'aménagement d'un point d'observation au parc du Boudas

Complexe sportif



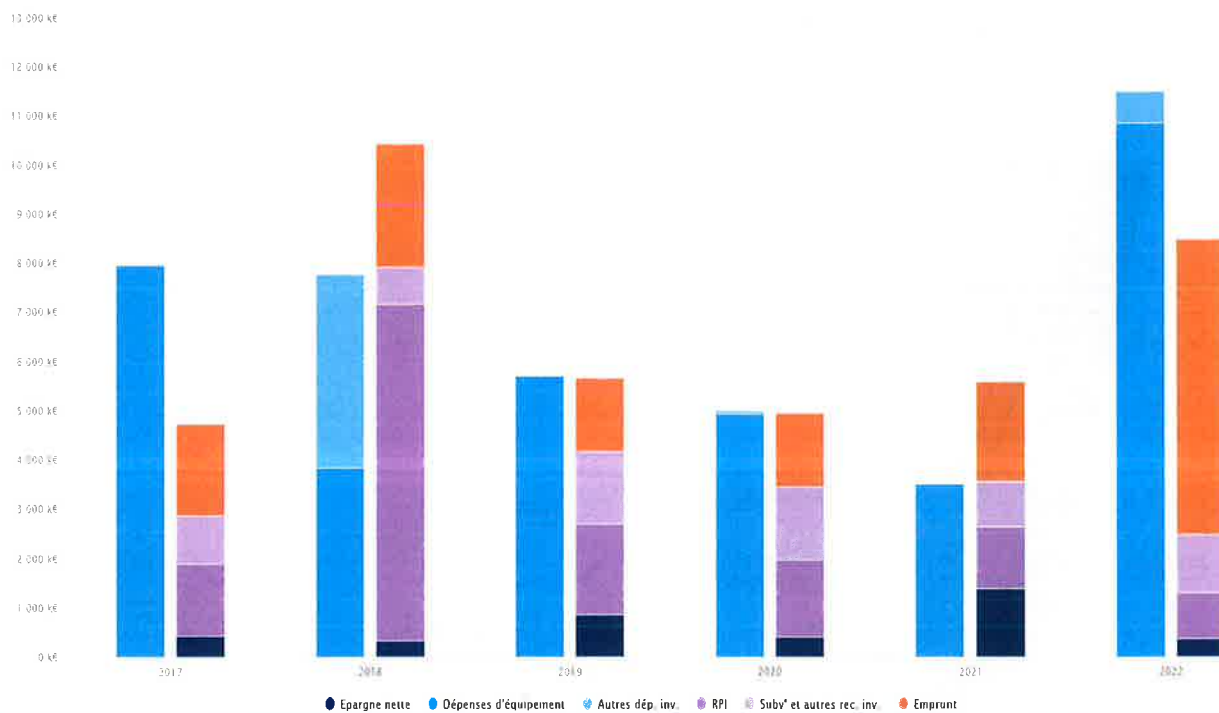
Aménagement chemin du Pous





Financement de l'investissement

Financement de l'investissement



Dépenses d'ordre d'investissement : 8,4 K€

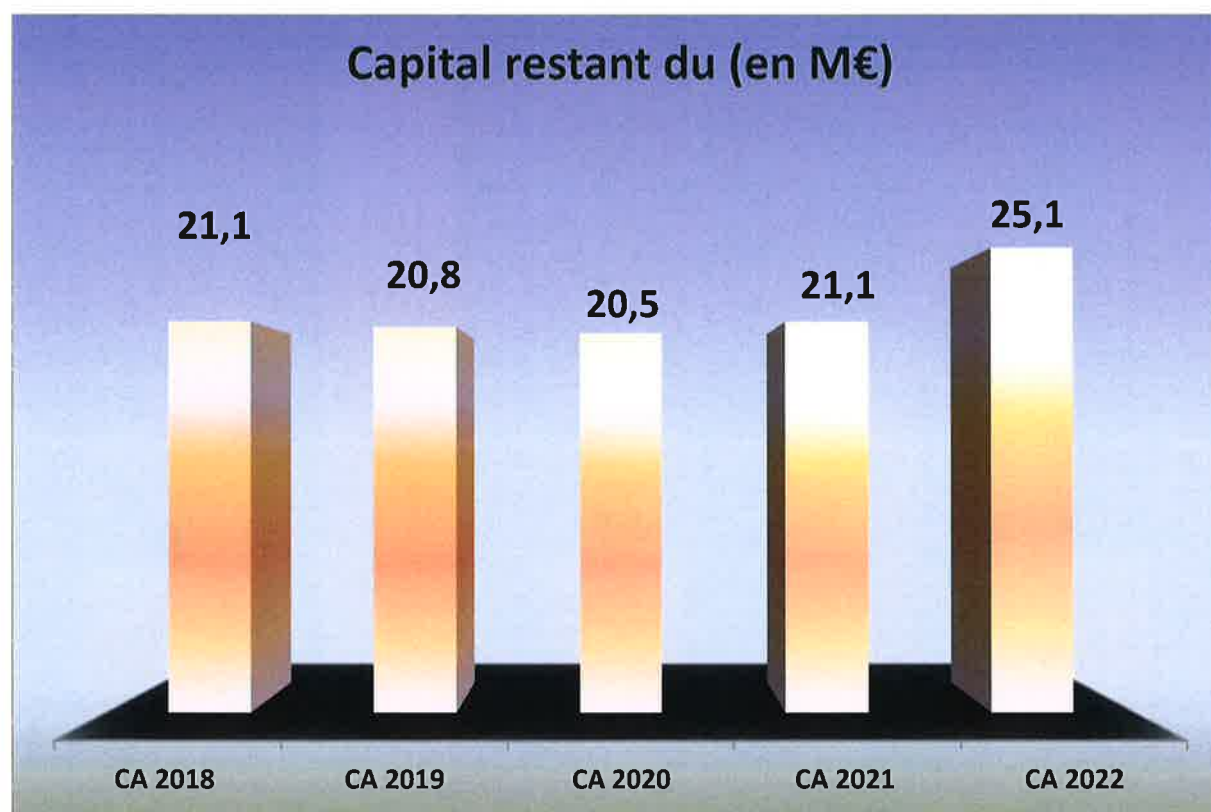
Les dépenses d'ordre de la section d'investissement constatent l'amortissement comptable des subventions ainsi que l'intégration patrimoniale d'études réalisées et suivies de travaux.

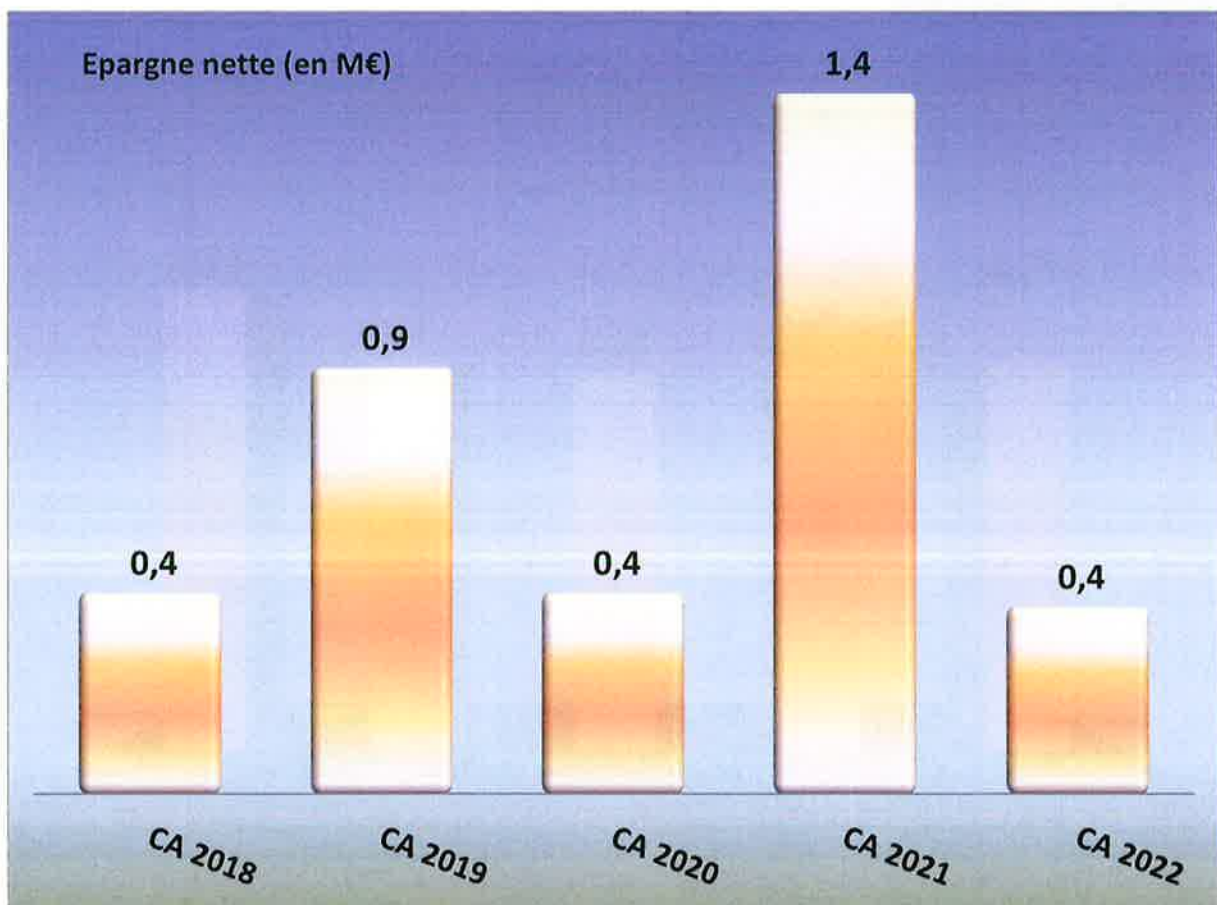
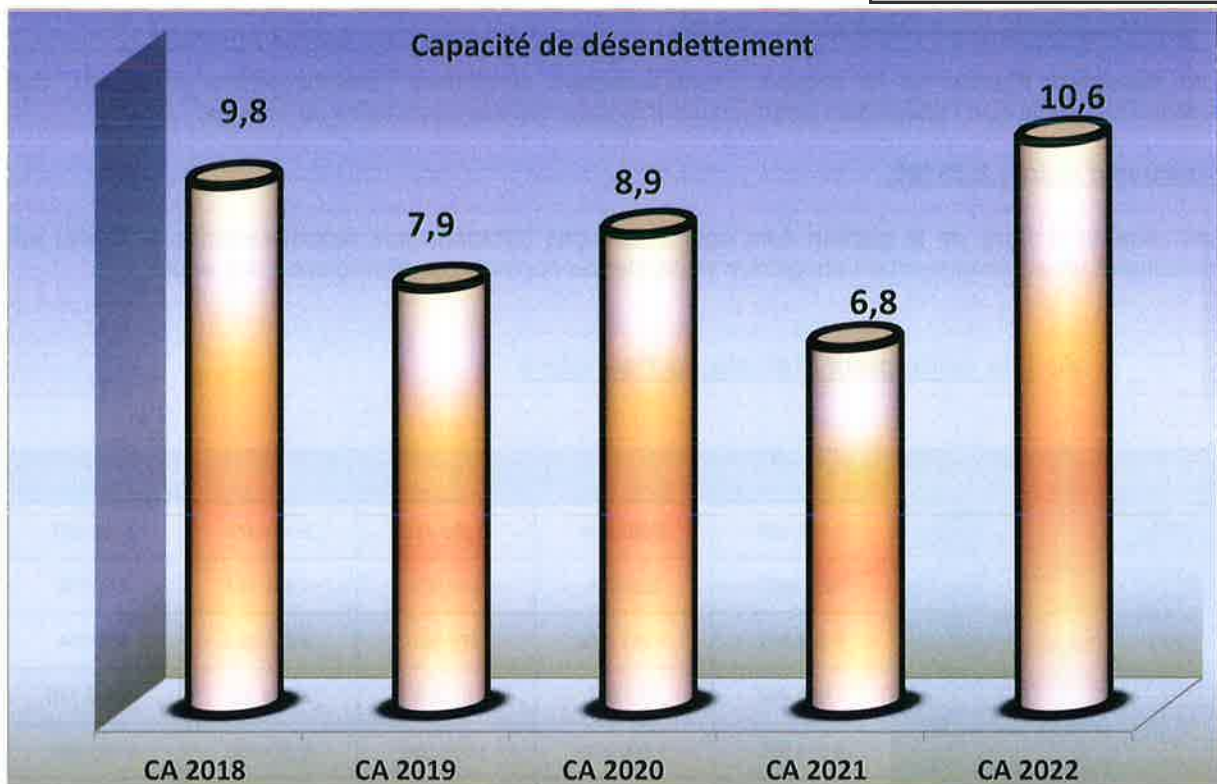
Recettes d'ordre : 2,58 M€

Les recettes d'ordre de la section sont constituées des dotations aux amortissements (2,5 M€) qui constituent un autofinancement obligatoire et permet de constater la dépréciation des actifs.

A. Les principaux indicateurs financiers

Indicateurs Financiers	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Epargne brute	2 152 568	2 651 494	2 289 410	3 104 479	2 366 301
Epargne nette	392 955	852 571	414 907	1 381 162	371 738
Résultat consolidé de fin d'exercice (hors RAR)	1 208 521	1 027 639	975 681	3 050 984	563 104
Variation fonds de roulement	1 689 434	-180 882	-51 958	2 075 302	-2 487 879
Mobilisation de l'emprunt	6 511 972	1 500 000	1 500 000	2 023 000	6 000 000
Stock de la dette au 31/12/N	21 115 355	20 816 432	20 487 929	21 102 319	25 107 756
Ratio de désendettement	9,8	7,9	8,9	6,8	10,6





En 2022, le bilan financier du budget principal communal se trouve dégradé par rapport à l'exercice 2021.

Le niveau d'épargne nette se situe à 0,4 M€, le stock de la dette fin 2022 est affiché à 25,1 M€, la capacité de désendettement est de 10,6 années.

Afin de mener à bien le programme d'investissement notamment le projet phare du mandat (création d'un complexe sportif), le recours à la dette est intervenu à hauteur de 6 M€ soit un montant supérieur au remboursement du capital de la dette existante, ce qui a pour effet d'accroître le stock total (25,1 M€ en 2022 contre 21,1 M€ en 2021).

Cette mobilisation de la dette au profit du financement de l'investissement s'est toutefois effectué à des conditions financières bonifiées (taux fixe 20 ans à 1,12 % et 1,46 %). A noter que les conditions financières proposées par les établissements bancaires se sont fortement dégradées sur 2023, une enveloppe en taux fixe pour une durée de 20 ans affiche un taux d'intérêt d'environ 4 %.

Rappelons enfin que le taux moyen de l'encours détenu par la Commune est de 2,08 % sur l'exercice.

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le 13/07/2023



ID : 034-213401508-20230627-DEL23_06_27_01-DE